

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-233 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION

Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique : approbation de plusieurs projets de conventions de partenariat bilatérales entre Brest métropole et : la ville de Plouzané, l'école associative de musique de Bohars, l'association "Vivre le monde", l'école associative de musique et de danse de Guilers, la maison pour tous de Pen-ar-Créac'h, l'association "Les pieds nus", le comité d'animation de Gouesnou.

La rapporteure, Mme Gaëlle ABILY
donne lecture du rapport suivant

EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique : approbation de plusieurs projets de conventions de partenariat bilatérales entre Brest métropole et : la ville de Plouzané, l'école associative de musique de Bohars, l'association "Vivre le monde", l'école associative de musique et de danse de Guilers, la maison pour tous de Pen-ar-Créac'h, l'association "Les pieds nus", le comité d'animation de Gouesnou.

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du schéma de l'enseignement artistique mis en place par le département du Finistère visant à :

- favoriser l'accès du plus grand nombre à un enseignement artistique diversifié et de qualité,
- encourager le rapprochement des écoles de musique et de danse entre elles,
- renforcer la formation des enseignants,
- mettre en réseau les offres d'enseignement en art dramatique tout en veillant à leur complémentarité,

Brest métropole a conclu 7 conventions de partenariat avec des écoles de musique et associations du ressort géographique de la métropole.

À travers le schéma de l'enseignement artistique, le Conseil départemental du Finistère a souhaité inciter les écoles isolées à se rapprocher d'un établissement référent. À cette fin, il a mis en place un mode de financement incitatif. La hauteur de la participation financière du conseil départemental (forfait par élève inscrit) au fonctionnement de l'école dite « isolée » est désormais fonction de deux critères :

- l'existence ou non d'un conventionnement avec un établissement «référent» ;
- l'inscription des élèves dans un parcours global d'études comprenant une pratique instrumentale individuelle, une pratique collective, une approche de la culture musicale.

Le partenariat permet à l'école dite « isolée » de rompre avec l'isolement géographique porteur d'inégalités en matière de qualité et d'offre d'enseignement et de bénéficier de l'accompagnement pédagogique et culturel d'un établissement d'enseignement artistique dit « référent ». Ce dernier quant à lui reçoit du Conseil départemental du Finistère une aide pouvant aller jusqu'à 1 500 € par an et par structure accompagnée.

Au titre de ce dispositif Brest métropole est éligible, pour 2017, à un financement du Conseil départemental du Finistère à hauteur de 4 300 €.

Les conventions en cours sont arrivées à échéance (Ville de Plouzané, école associative de Bohars et l'association « Vivre le monde ») ou le seront d'ici la fin de l'année (Comité d'animation de Gouesnou, Ville de Guilers, association « Les pieds nus », la maison pour tous de Pen ar Créac'h), il convient donc de les renouveler.

Chacune des conventions sera conclue pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les projets de conventions bilatérales ci-joints entre Brest métropole et : la ville de Plouzané, l'école associative de musique de Bohars l'association «Vivre le monde » la ville de Guilers, la maison pour tous de Pen ar Créac'h, l'association « Les pieds nus », le Comité d'animation de Gouesnou et d'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer.

Avis commissions :

Avis de la Commission Attractivité, Développement Economique et Emploi : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme FILIPE ne prend pas part au vote.